

Image not found or type unknown



Heures DIF payé lors de la fin du contrat

Par **Lovelyboo83**, le **30/03/2017** à **14:31**

Bonjour, rnJ'ai démissionnée et effectuer mon préavis. Je voulais savoir pour mes heures DIF vue que je ne les ai pas utilisé est que mon employeur doit me les payer lorsqu'il me fournirai les papiers ainsi que mon solde de tout compte. rnMerci